SÉCURITÉ

La lutte contre les violences faites aux femmes actée dans un contrat

Gérard Gazay, Maire d'Aubagne, a signé, le 14 juin dernier, un contrat local contre les violence s conjugales, sexistes et sexuelles dont les femmes sont les principales victimes. Une premiè re départementale qui bénéficie de l'engagement de nombreux acteurs.

Publié le 18 juillet 2019

C'est une première dans le département. Celui-là même qui occupe la troisième, triste et mauvaise place des départements français en matière de violences faites aux femmes. La signature d'un contrat local, contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles par les villes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune, via la plume de leurs maires respectifs, Gérard Gazay et Christine Capdeville. Un volet qui prend place dans le cadre de la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui régit et unit les deux villes dans le cadre CISPD. Une stratégie qui sera menée en étroite collaboration avec la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône, le Parquet, le Rectorat de l'Académie Aix-Marseille, les services de l'État, le Conseil Départemental, ainsi que les Centres Hospitaliers Edmond Garcin et la Casamance, tous signataires du contrat.

Repérer les victimes et les accompagner au mieux

« En 2018, on recensait sur le département 11 819 faits de violences à l'égard des femmes dont 4 735 relèvent directement de violences conjugales », précisait le chef de cabinet du Préfet de Police, Denis Mauvais. Des chiffres qui n'ont fait que croître au cours des quatre dernières années. Ce contrat marque donc la volonté d'un engagement collectif visant à rapporter une plus grande efficacité dans les réponses apportées aux victimes, que ce soit dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression ou de la réparation *« les violences ont non seulement de multiples conséquences sur les victimes, mais également sur leur entourage notamment les enfants qui y sont, malheureusement exposées »* déplore Gérard Gazay, Maire d'Aubagne « notre objectif est de repérer les victimes en amont et de pouvoir les accompagner au mieux » poursuit le Maire. Ainsi à l'issue de cette signature, trois grandes actions ont été définies, s'articulant autour d'une meilleure reconnaissance du phénomène dans le département, d'une sensibilisation et communication accentuée auprès du grand public, et de la diffusion d'informations sur les dispositifs de prise en charge existants en direction des victimes.

Violences Femmes Info
Appelez le 3919 (appel anonyme et gratuit)

www.sosfemmes.org